

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 64 / 2022

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 10

L'an deux mille vingt deux
le 16 juin à 17 heures 30
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 8 juin 2022

Présents : ALLAIX Romain, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, GICQUEL Mathieu.

Absents : ARMANET Carole (pouvoir à FOUQUE Christian), HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à CHALLOT Serge).

Secrétaire de séance : FOUQUE Christian.

OBJET : Demande de subvention pour les travaux thermique et énergétique des logements communaux – Contrat Parc 2022

Madame le Maire rappelle les enjeux de cet aménagement. Les logements enregistrent actuellement une dépense en électricité énorme, il convient de faire des travaux et la première phase consiste à le rendre moins énergivores.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de solliciter une subvention, dans le cadre des travaux des logements communaux.

L'estimation du projet est de 44 168.96 € HT. Le financement pourrait être assuré par la Région PACA dans le contrat de Parc à hauteur de 34 % soit 15 000 €, par le département des Hautes Alpes à hauteur de 30% soit 13 250.69 €. Le reste étant pris en charge par la commune en auto financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : de solliciter, dans le cadre des travaux, l'aide du Conseil Régional et du Département des Hautes-Alpes

Vote : Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

GARCIN Valérie